

UZÈS VILLE PROPRE



**TOUS
ENSEMBLE
NOUS
POUYONS**



**NOTRE VILLE EST
NOTRE ENVIRONNEMENT
PROTEGEONS LE !**

L'Histoire de la propreté

Au cours des siècles, les contraintes de salubrité ont amené les villes à s'organiser pour la propreté de leurs rues.

A la préhistoire déjà, les hommes quittaient leur grotte dès qu'elle était encombrée. Au Moyen-âge, les déchets des rues ne sont pas ramassés. Or dès 1672, un arrêté du roi contraint les habitants d'en faire des amas, bien que ces immondices terminent souvent dans les fleuves.

A partir de 1746, des collectes commencent à s'organiser pour qu'au XIXe siècle, les déchets deviennent une préoccupation à part entière.

Il faudra cependant attendre le début du XXe siècle, vers 1910, pour que la gestion des déchets tente de rendre la ville "propre".



L'environnement

Le climat et la végétation sont sources de saleté. Le Règlement Sanitaire Départemental établit notamment la responsabilité des riverains en matière de nettoyage des trottoirs. Il spécifie que tout habitant propriétaire ou commerçant est responsable de l'espace qui borde son bâtiment (immeuble, maison, commerce, etc.).

Face aux facteurs saisonniers, chacun peut agir pour conserver propre l'espace qui lui incombe (dénéigement des voies privées et trottoirs bordant son immeuble et ramassage des feuilles mortes tombant de son arbre sur le domaine public par exemple).

Le mot du Maire

Faire un inventaire des moyens existants, essayer de mobiliser le maximum d'Uzètiens ne servira à rien si tout le monde ne se sent pas concerné.

Uzès ville propre, c'est l'affaire de toutes et de tous.

Jean-Luc Chapon



Ils sont au service de la ville Aidons les...

Afin d'assurer la propreté de la ville, Uzès dispose de :

4 balayeurs dotés de chariots, et de matériel indispensable qui, selon un parcours bien défini pour chacun, dans le secteur sauvegardé mais également dans les extérieurs, assurent le balayage ainsi que la propreté des toilettes.

3 employés sur engin : grosse balayeuse, petite balayeuse, laveuse.
Les engins sont en fonction tous les jours et assurent la propreté des voies et des trottoirs régulièrement, selon les besoins.

8 employés polyvalents assurent la propreté des zones des colonnes en enlevant les dépôts en excès et, tous les jours, deux d'entre eux, avec un camion, enlèvent les encombrants qui devraient être déposés à la déchetterie de Pont des Charrettes



Utilisons les corbeilles
pour mégots, papier,
chewing gum, objets divers



4 employés avec un petit camion enlèvent les dépôts sauvages et le surplus des colonnes, d'une manière quotidienne.

19 employés municipaux : une présence quotidienne avec le matériel approprié



Pourquoi trier les PILES ?



Les piles sont composées de métaux lourds polluants: zinc, nickel, mercure, cadmium, plomb.. elles doivent donc être recyclées selon des processus adaptés pour préserver l'environnement et les ressources naturelles non renouvelables pour ne pas dégrader l'éco-compost ménager produit à partir du RESTE (Résidus des Tris Effectués).

Où jeter les piles à Uzès

- Mairie
- Lycée Guynemer
- École primaire de Pont des Charrettes
- Résidence le Soleil
- Maison Familiale et Rurale Le Grand Mas
- le Home Électroménager
- Lycée Charles Gide
- Bijouterie Guillemain
- Librairie-Papeterie Calliope

RESidus des Tris Effectués :

Uzès largement pourvue

39 colonnes enterrées afin de préserver l'environnement

55 colonnes aériennes mises en place un peu partout dans la ville

Ces colonnes complètent les bacs individuels, les composteurs et la déchetterie de Pont des Charrettes.

La programmation des collectes en haute comme en basse saison des bacs enterrés est en cours de restructuration. Les tournées sont totalement repensées. Le SICTOMU répond cependant au coup par coup quand c'est nécessaire.

Concernant les bacs individuels à sortir la veille au soir, la collecte a lieu le jeudi matin.

Plan détaillé par rue et par quartier sur uzes.fr, et dépliants en mairie



PARTICIPEZ
TOUTES ET TOUS
à la chasse aux OVNI

« Ordure
Volante
Non
Identifiée »



Tombée d'une main innocente

Pas si innocente que ça !

utilisons les corbeilles

mégots papier chewing gum objets divers





EMBALLAGES



PAPIER - CARTON



VERRE



RESTE

Déchets de cuisine
&
Déchets de jardin

- Bouteilles plastiques
- Facons
- Sacs plastiques
- Briques alimentaires
- Emballages métalliques
- Bouteilles d'huile
- ...

- Boîtes de céréales
- Cartons de yaourts
- Journaux
- Prospectus
- Papiers
- Cartonnettes
- ...

- Bouteilles
- Pots
- Bocaux en verre
- (sans bouchon ni capsule)
- ...

Depuis sa création en 1974, la ville d'Uzès adhère au SICTOMU (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès) qui couvre maintenant 34 communes pour une population de 31.234 habitants.

En 2001, une première déchetterie est ouverte à Pont des Charrettes.

Depuis juillet **2002**, la compétence traitement a été déléguée au syndicat Sud Rhône Environnement, situé à Beaucaire.

En 2003, la collecte sélective est mise en place et permet aux déchets collectés d'être recyclés.

En 2006, la collecte à la source, c'est à dire en bacs individuels de RESTE (RESidus des Tris Effectués) est lancée.

Le SICTOMU est financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et par la redevance spéciale des professionnels.

Les moyens mis en œuvre

Le SICTOMU, c'est :

- **34** communes desservies
- **52** agents
- **13** véhicules de collecte
- **3** déchetteries (Uzès, Lussan, et Fournès) gérées directement
- **3** déchetteries (Connaux, Saint-Marcel de Careiret, Garrigues,) sous convention
- plus de **200** points de tri
- **2120** composteurs mis à disposition en 2008.



UZÈS VILLE PROPRE

La déchetterie est OUVERTE

Conditions d'accès [Extrait du règlement intérieur]

L'accès à la déchetterie d'Uzès est soumis aux règles suivantes :

- Carte d'accès OBLIGATOIRE et GRATUITE
- En cas de perte, vol sans dépôt de plainte ou demande de 2^{ème} carte pour un foyer, carte facturée 7€
- Apports gratuits pour les particuliers limités à 1m³ par jour et 4m³ par semaine. Apports EXCEPTIONNELS de 2m³ en une fois acceptés, sans dépasser la limite de 4m³ par semaine ; au-delà les apports sont PAYANTS.
- Apports des Usagers Non Ménagers payants, dès

le 1^{er} dépôt (voir conditions auprès de l'agent de déchetterie).

- Toute récupération dans les bennes est formellement interdite. En cas de non respect de cette règle de sécurité, le contrevenant pourra être exclu de l'accès à la déchetterie.

La déchetterie est ouverte

du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
le dimanche de 8h30 à 12h

Déchets acceptés



BOIS

Broyé, il est recyclé en panneaux de particule



DECHETS DIVERS

Non valorisables, ils sont enfouis



ELECTRONIQUE

Chaque composant, est valorisé ou incinéré



HUILES USAGÉES

Elles sont valorisées dans des centres agréés



CARTONS

Pulpés, ils sont recyclés en pâte à papier



VERRE

Il est recyclable à l'infini



CARTOUCHES D'ENCRE

Remplies et remises en circulation



GRAVATS

Broyés, ils sont utilisés comme remblais



EMBALLAGES

Après tri, chaque matière est recyclée



BATTERIES

L'acide est traité, le métal valorisé



VÉGÉTAUX

Broyés, ils sont valorisés en compostage



PAPIERS

Pulpés, ils sont recyclés en pâte à papier



PILES

Triées, elles sont détoxiquées et incinérées



MÉTAUX

Triés et broyés, ils sont fondus



TEXTILES

Ils sont expédiés dans des pays émergeant ou vendus en fripes



DECHETS TOXIQUES

Selon leur nature, ils sont valorisés



STRICTEMENT INTERDITS

- > Pneus
- > Bouteilles de gaz
- > Médicaments
- > Déchets médicaux
- > Ordures ménagères

UZES ville propre

CHANGEONS NOS COMPORTEMENTS



VILLE D'UZES
UZÈS VILLE PROPRE, C'EST MIEUX

**POUR nos
AMIS les
bêtes...**

**vous avez
la solution**



TOUTOUNET



pour prendre le sac

↓ TIREZ ↓

pour les animations
www.usz.com

